



AN 2020
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 20 juillet à 19h30

L'an deux mille vingt, lundi 20 juillet 2020 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aureil, dûment convoqué par le maire, s'est assemblé à titre dérogatoire dans le cadre des mesures de confinement contre le Covid-19, à huis-clos, à la salle polyvalente de la commune, sous la présidence de Mr THALAMY Bernard, Maire.

PRESENTS 13 : THALAMY Bernard, BLANCHET Christian, Christine DELMAS, DEBONNAIRE Bruno, PIQUERAS Sylvie, BESSOULE Christophe, GAGNANT Véronique, CALVET Charles, GOTTE Joël, JARDIN Michaël, BLONDET Annick, PAROT Serge, BLEUSE Carole.

ABSENT:

ABSENT EXCUSE AVEC POUVOIR: NOUHAUD Colette (représentée par Véronique GAGNANT), MAGNE Laëtitia (représentée par Christian BLANCHET).

Vu l'article R2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales et les articles L2121-25 et L21314-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur Bernard THALAMY, Maire, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Madame Véronique GAGNANT est désignée secrétaire.

Monsieur Bernard THALAMY présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

2020-000 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL.

2020-026: BUDGET/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

2020-027: PRIX DES SERVICES : RESTAURANT SCOLAIRE-GARDERIE-PERISCOLAIRE-ALSH- LOCATIONS DES SALLES.

2020-028: BUDGET : subventions associations

2020-029 : ADM 87 : ADHESION 2020

2020-030 : SPA : CONVENTION 2020

00 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Lecture faite du compte rendu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE à l'unanimité le compte rendu de la réunion du dernier conseil.

2020-026 – BUDGET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le maire présente les orientations du Budget Primitif 2020 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales

VU les propositions du maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité

Le Budget Primitif 2020 (ci-annexé) présenté par chapitre en Fonctionnement et en Investissement.

2020-027 – PRIX DES SERVICES

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu les explications du Maire,

GARDERIE-PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, 13 voix pour, 2 voix contre

DECIDE de maintenir les tarifs garderie et périscolaire pour l'année 2020-2021 (voir tableau annexé).

RESTAURANT SCOLAIRE- ALSH

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE de modifier les tarifs du restaurant scolaire, de l'accueil de loisir sans hébergement (ALSH), de location des salles pour l'année 2020-2021 selon le tableau ci-annexé.

RAPPELLE que la facturation sera établie mensuellement de septembre 2020 à juillet 2021 mais lissée sur 10 mois pour toutes factures supérieures à 15 €.

Concernant les factures de moins de 15 euros, elles seront établies à chaque début de périodes scolaires

LOCATIONS DE SALLES

▪ SALLE POLYVALENTE

Tarifs pour les habitants de la commune

- Location de la salle : 230.00 €

- Location de la laverie : 65.00 €

- Location de la cuisine de collectivité : 155.00

Soit un montant total de 450 € charges incluses

- location du couvert complet : 1.20 €/pers (assiette plate, assiette creuse, assiette dessert, verre vin, verre eau, couverts, tasse à café)

- caution : 600.00 €

▪ SALLE POLYVALENTE

Tarifs hors commune

- Location de la salle : 315.00 €

- Location de la laverie : 105.00 €

- Location de la cuisine de collectivité : 210.00

Soit un montant total de 630 €

- location du couvert complet : 1.20 €/pers (assiette plate, assiette creuse, assiette dessert, verre vin, verre eau, couverts, tasse à café)

- caution : 1 200.00 €

▪ FOYER DE LA MARE

Tarifs pour les habitants de la commune

- location : 130.00 €

- caution : 300.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Pour : 13
Contre : 2

ACCEPTE les nouveaux tarifs hors commune pour la location de la salle polyvalente tels que proposés ci-dessus

PRECISE

- que les tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2020 pour toutes nouvelles demandes.
- que pour les réservations déjà confirmées à ce jour, l'ancien tarif restera appliqué.

2020-028 – BUDGET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu les explications du Maire,
Après en avoir délibéré,
Pour : 14
Abstention : 1

DECIDE d'octroyer pour l'année 2020, les subventions présentées dans le tableau ci-dessous

| ASSOCIATIONS | MONTANT DE LA SUBVENTION |
|-------------------------|--------------------------|
| LIEUTENANTS LOUVETTERIE | 120.00 € |
| CANICOOL | 200.00 |
| US EYJEAUX AUREIL | 300.00€ |
| FNATH | 60.00 € |
| TENNIS CLUB | 400.00 € |
| AUREIL ZUM'FIT | 300.00 € |

PRECISE que les montants sont inscrits au budget primitif 2020

2020-029 – ADM 87

ADHESION 2020

L'Association des Maires de France nous a communiqué le taux national de cotisation pour l'année 2020 (0.249 €/habitant), à partir duquel est calculé le taux appliqué par l'Association des Maires et Elus du département de la Haute-Vienne.

Le calcul de la cotisation est basé sur les chiffres de la population connus et publiés au 1^{er} janvier 2020 (1024).

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE l'appel de cotisation 2020 de l'ASSOCIATION DES MAIRES 87 pour un montant de 254.98 € calculé comme suit :

$$0.249 \times 1024 = 254.98\text{€}$$

PRECISE que cette somme est inscrite au Budget Primitif 2020

2020-030 – FOURRIERE DEPARTEMENTALE

REDEVANCE 2020

Le Maire rappelle que la commune doit s'acquitter d'une redevance annuelle de fourrière pour le ramassage des animaux domestiques errants, les vaccinations, les soins vétérinaires et les frais de pension du délai légal de fourrière.

Le projet de convention définissant les modalités d'intervention de la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne et fixant la contrepartie demandée à la commune pour ce service est présenté au Conseil Municipal invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de convention présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré,

Pour : 6

Abstention : 9

ACCEPTE les termes du projet de convention proposé et notamment le montant de la participation annuelle de la commune fixée pour l'année 2020 à 0.63 € par habitant
Soit un montant total de **632.52€**.

AUTORISE le Maire à signer la convention de fourrière avec la SPA de Limoges Haute-Vienne.

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

Aureil le 21 juillet 2020

le Président

le secrétaire

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

| | | | |
|---------------------|------------|-----------------|---------|
| BLANCHET Christian | | NOUHAUD Colette | EXCUSEE |
| DELMAS Christine | | GOTTE Joël | |
| DEBONNAIRE Bruno | | MAGNE Laëtitia | EXCUSEE |
| PIQUERAS Sylvie | | JARDIN Michaël | |
| BESSOULE Christophe | | BLONDET Annick | |
| GAGNANT Véronique | SECRETAIRE | PAROT Serge | |
| CALVET Charles | | BLEUSE Carole | |